

## **Demande de modification d'une ordonnance**

### **Dans quelles circonstances une demande de modification d'une ordonnance peut-elle être présentée?**

Une demande de modification d'une ordonnance peut être déposée si vous croyez que votre ordonnance contient une erreur d'écriture (par exemple une erreur dans la date de résiliation, une erreur de calcul, etc.).

### **Y a-t-il une date limite pour déposer une demande de modification d'une ordonnance?**

Une demande de modification d'une ordonnance doit être déposée dans les **30 jours** suivant la date de délivrance de l'ordonnance.

### **Que se passe-t-il si le locateur omet de déposer dans les 30 jours la demande de modification d'une ordonnance?**

Le locateur peut demander, par écrit, de prolonger le délai de 30 jours. Lorsqu'il étudie une telle demande, le membre de la Commission de la location immobilière prendra en considération des facteurs tels que la durée du retard, les raisons du retard et la preuve du préjudice subi par une personne à la suite de l'ordonnance. Cependant, par souci d'impartialité envers les autres parties, les demandes doivent être déposées dès que possible.

### **Si l'ordonnance présente une erreur d'écriture, le locateur doit-il également déposer une demande de révision?**

Non, une demande de révision ne sera peut-être pas requise. Cependant, si le locateur a déposé une demande de révision ou un appel devant la Cour divisionnaire, il devra le déclarer en vertu de la partie 3 du formulaire de demande de modification d'une ordonnance.

### **Est-ce qu'une audience aura lieu en réponse au dépôt d'une demande de modification d'une ordonnance?**

La modification d'une ordonnance peut être émise sans tenir d'audience. Toutefois, le membre peut demander une audience afin d'entendre les autres parties avant de prendre une décision.

### **Est-ce que seule l'erreur signalée par la partie sera modifiée ou l'arbitre examinera à nouveau l'ensemble de l'ordonnance?**

Des modifications peuvent aussi être effectuées pour d'autres parties de l'ordonnance, telles que la date de résiliation et les montants dus.

### **Combien de temps faut-il pour recevoir l'ordonnance modifiée après avoir soumis la demande de modification d'une ordonnance?**

Cela dépendra du degré d'occupation de la Commission de la location immobilière. En règle générale, la réception de l'ordonnance modifiée peut prendre une semaine.

**Que se passerait-il si je ne modifiais pas mon ordonnance et que celle-ci présentait une erreur d'écriture?**

Si la date de résiliation sur l'ordonnance est incorrecte, cela pourrait vous causer des problèmes lors du dépôt auprès du bureau du shérif. Si la demande de modification n'est pas présentée dans les 30 jours suivant la réception de l'ordonnance, cela limitera les options futures du demandeur.

**Où puis-je obtenir des informations supplémentaires concernant la demande de modification d'une ordonnance?**

Si vous avez besoin de plus de précisions, la ligne directrice d'interprétation no 15 fournit des informations supplémentaires sur la demande de modifications d'une ordonnance. Les lignes directrices d'interprétation peuvent être consultées sur le site Internet de la Commission de la location immobilière.

Les **feuilles de renseignements de la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation** visent à aider les propriétaires à mieux comprendre leurs droits et leurs responsabilités. Ils ne visent pas à donner des conseils juridiques, mais à fournir des renseignements d'ordre général.